

## Délibération du conseil d'administration n°2024/026

---

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT),

Vu la proposition du Directoire de l'UT du 21 juin 2024,

Vu l'avis du CSA de l'UT du 23 septembre 2024,

Vu l'avis du Sénat académique de l'UT du 25 septembre 2024,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de l'Université de Toulouse,

Considérant que 36 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

### Le Conseil d'Administration exceptionnel du 26 septembre 2024

---

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 28 voix favorables
- 4 voix défavorables
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 1 abstention

### DÉCIDE

---

Le Conseil d'administration approuve la nouvelle dénomination de la COMUE Université de Toulouse : « COMUE de Toulouse ».

Toulouse, le 26 septembre 2024

**Le Président de l'Université de Toulouse**

**Le Président  
de l'Université de Toulouse**

  
**Michael TOPLIS**

**Michael TOPLIS**